



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2024

Prenez avis que :

Le Règlement numéro 197-03-2024 amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications aux grilles des spécifications et à la délimitation des zones PI-500 et PI-534, ajouter un nouvel usage à la classe C2 (commerce artériel) ainsi que modifier les normes d'aménagement des projets intégrés commerciaux, adopté par le conseil municipal le 2 juillet 2024, est entré en vigueur le 6 septembre 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 13 septembre 2024.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 13 septembre 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 13^e jour de septembre 2024.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique